

Note d'information 22/1 relative aux dates d'examens pour les différentes catégories d'intermédiaires d'assurances

Par la présente, le CAA a l'honneur de vous communiquer les dates fixées pour les épreuves d'aptitude visées à l'article 288, paragraphe 1^{er}, alinéa 2, de la loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances au titre de l'année 2022, à savoir :

- Examen pour candidats courtiers/dirigeants de société de courtage d'assurances :
 - le vendredi, 22 avril 2022 ;
 - le jeudi, 20 octobre 2022 ;
-
- Examen pour candidats agents/sous-courtiers d'assurances :
 - le mardi, 15 mars 2022 ;
 - le mardi, 14 juin 2022 ;
 - le jeudi, 29 septembre 2022 ;
 - le jeudi, 15 décembre 2022.

Les admissions à l'examen se feront dans la limite des places disponibles et sur présentation d'une demande d'inscription complète par écrit vingt-et-un jours calendaires au moins avant les dates ci-avant indiquées.

Le Comité de Direction